

FARAMANS

Avant de l'année 1986 qui s'achève, un important programme de restauration de l'église a été mis en chantier avec le concours de la paroisse.

Sur le plan des réalisations, il faut également noter la poursuite des travaux d'aménagement de la voirie communale et du programme d'assainissement collectif.

Quant au projet de développement du commerce local, après une étude approfondie, nous avons reçu l'appui du Ministère du Commerce et de l'Artisanat et son instruction est en cours dans le cadre du Contrat de Pays. La création de commerces nouveaux, ainsi que les services qu'ils apporteraient à la population, doit conforter les commerces existants.

Les travaux d'aménagement foncier de la plaine, indispensables à la survie de notre agriculture, débattent actuellement. Nous souhaitons, pour le grand tout, qu'ils se déroulent au parfait harmonie avec nos valeurs de Bassin et que le respect l'emporte.

VOIRIE

Bien entendu, en plus des travaux traditionnels d'entretien de la voirie communale (2,5 km de revêtement d'entretien), la réfection définitive, après élargissement, du Chemin des Chapelles et l'aménagement d'un sentier au Berthier ont été la proposition des projets les plus importants de cette grande œuvre de la commune. Nous les en remercions sincèrement.

Nous tenons aussi à remercier tous les usagers du chemin des Chapelles, d'avoir attendu avec patience, plus d'un an, un réfection définitive. Il était en effet raisonnable de poser l'égout et de remplacer la conduite d'eau usagée avant de le terminer.

Le coût des travaux de voirie, en 1986, s'est élevé à 211.000 Francs.



Assainissement : l'axe de la conduite en bord de village.

ASSAINISSEMENT

La deuxième tranche de cet important projet, porteur d'avenir pour notre commune, est en voie d'achèvement avec la construction des égouts qui assureront le traitement des eaux usées avant leur rejet dans le milieu naturel.

L'investissement, déjà réalisé en 1985 et 1986, s'élève à 1.500.000 Francs dont 240.000 Francs seulement ont été financés par emprunt. Plus d'une quarantaine de maisons ou d'appartements sont raccordés.

Nous poursuivons en 1987 cet effort à proportion des subventions qui seront accordées par le Conseil Général à la commune.

MENUISERIE DE BATIMENT

IL LAURENT

FARAMANS Téléphone : 74.54.20.83

PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

Le projet du plan d'occupation des sols de la commune et d'aménagement du centre du village a été présenté pour la deuxième fois à la population au cours d'une réunion publique le 8 Juin et 1986. A la suite de cette réunion tous les habitants ont été invités à faire part par écrit de leurs observations. Un projet, sensiblement modifié par le groupe de travail, a alors été présenté au Conseil Municipal qui a décidé de l'adopter dans sa réunion du 15 Juillet 1986. Les administrations ont été consultées au cours de l'été. L'assemblée publique débattre des que M. le Commissaire Enquêteur aura été nommé par M. le Président du Tribunal Agrément de Grenoble.

Le P.O.S. est un outil indispensable pour maîtriser le développement de notre commune. Nous insistons, une fois de plus, pour que chacun d'entre nous se sente concerné, qu'il soit ou non propriétaire et permette connaissance de projet au cours de l'enquête publique.

RESTAURATION DE L'EGLISE

HIER ou un peu d'histoire

L'église actuelle a été édifiée entre 1837 et 1839.

L'ancienne église dédiée à Saint-Clair se trouvait au nord-ouest de la paroisse, à l'emplacement nord du hameau du Berthier. Le plan cadastre de 1840 reste le seul témoin architectural de cet édifice qui fut démantelé et vendu vers 1850.

Sur le chemin du Berthier à la chapelle, la promenade peut découvrir au pied d'un talus, la trace d'égout sur l'emplacement du cimetière qui entourait cette église.

L'augmentation constante de la population entre 1800 et 1840 et la position excentrée de l'église incitèrent Monsieur François BERTHON, curé de la paroisse, avec le concours de la population, à entreprendre la construction d'une nouvelle église. Le conseil de fabrique, après une nouvelle consultation volontaire, mais l'emplacement choisi ne fit pas l'unanimité de la population qui, au même moment, était partagée entre partisans et adversaires de la séparation de la section de PAJAY.



intérieur de l'église après le début des travaux de restauration

Malgré les difficultés rencontrées par les initiateurs du projet, l'église fut dédiée en juin 1981 et inaugurée le dimanche 17 janvier 1983. Depuis là, après que la messe fut dite pour la dernière fois dans l'ancienne église, le mobilier et les objets du culte furent transportés en procession dans l'église neuve dédiée à Saint Joseph.

La gestion de l'édifice fut érigée en commune par ordonnance royale du 14 avril 1891 et au sein du conseil municipal de FARAMANS, les paroissiens de l'emplacement choisi devaient alors majoritaires et décider de prendre en charge une partie des dépenses engagées pour la construction de l'église. Le dossier ne fut achevé que plus tard.

Par la suite différentes travaux d'aménagement et d'entretien furent entrepris, notamment :

- l'agrandissement du chœur et l'achat de la table de communion en 1895
- la réfection de la toiture et la consolidation des murs (mise en place des contreforts) en 1896
- la restauration complète de l'intérieur (plafonds et peintures) réalisée en 1923 par Monsieur Ferns ROCHE, plâtrier-peintre. L'explosion des bombes, sur le champ de tir des Bundes, avait gravement endommagé l'intérieur de l'église et l'autorité militaire payait les travaux.
- l'installation du chauffage en 1959.

AUJOURD'HUI et le projet de restauration

Au fil de ces dernières années, l'idée de restaurer l'église a fait son chemin. En 1985 l'Association Paroissiale pour la restauration de l'église voyait le jour et dès ce moment, une concertation constructive s'engageait entre Monsieur l'Abbé LUYAT, les membres de l'Association Paroissiale et le Conseil Municipal sur la nature des travaux à entreprendre et il fut convenu que la commune assurerait la maîtrise d'ouvrage de l'opération. D'un commun accord, Monsieur GRADU, architecte à Vienne fut choisi pour diriger, estimer et suivre les travaux.

Sur avis de la commission des bâtiments, de Monsieur l'abbé LUYAT et de l'Association Paroissiale, le Conseil Municipal, par délibération du 10 janvier 1986, a approuvé le projet de restauration.

Les travaux devraient être réalisés par tranches sur trois ans, à savoir :

- première tranche réalisée au cours de l'année 1986 : menuiserie, électricité, quincaillerie, maçonnerie.
- deuxième tranche en 1987 : plâtrerie, peinture.
- troisième tranche en 1988 : menuiserie, carrelage.

Le montant prévisible du coût des travaux s'élève à 818 000 francs. Le Conseil Général a accordé une subvention de 21 500 Francs pour la première tranche.

Après discussion avec l'Association Paroissiale, le principe du partage de la dépense totale à engager sur le base d'un tiers pour le paroissien et deux tiers pour la commune a été adopté par le Conseil Municipal.

DEMAIN ou la conservation du patrimoine

Dans nos petites communes rurales, l'école et l'église constituent souvent le cœur du patrimoine architectural édifié au siècle dernier par nos grands parents ou nos amis grands-parents.

Nous devons aujourd'hui, au-delà de le préserver pour que, demain, il perpétue, enrichi, à nos enfants ou petits-enfants. Ce dossier sera clos dans deux ans grâce à la compréhension et à l'effort de tous. C'est de nos nombreux bénévoles qui ont participé aux travaux de préparation durant juillet et la souscription volontaire organisée par l'Association Paroissiale a permis de compléter la financement de la commune pour la première tranche. Qu'ils en soient très bien sincèrement remerciés.

Fermes, aujourd'hui, ensemble, le souhait que la fin des travaux de restauration de l'église coïncide avec le commencement d'une construction.

Le Maire, Michel GILBERT et le Conseil Municipal.

**CARRELAGE - TAILLE DE PIERRES
POSE CHEMINÉE, BARBECUE, ETC.
RENOVATION EN TOUT GENRE**

GILOS André et fils

38260 FARAMANS

Tél. 74.54.20.80
74.54.24.89

**Boulangerie
"Au feu de bois"
M. et Mme Gérard CHABERT**

"Le Bourg"

38260 FARAMANS

Tél. 74.54.21.11

Marino ALTAMURA

ARTISAN CARRELEUR

**Nouvellement installé dans
votre district**

EST A VOTRE SERVICE

"Les Ramelles"

FARAMANS - Tél. 74.54.25.14

DEVIS GRATUIT SUR DEMANDE